

PRÉFECTURE DE REIMS

RECEPISSE de

{ déclaration CONSTITUTIVE d'ASSOCIATION
~~déclaration MODIFICATIVE d'ASSOCIATION~~
~~déclaration de DISSOLUTION d'ASSOCIATION~~

N° ...6679.....

VU la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association,

~~VU le décret du 16 Août 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée,~~

LE SOUS-PREFET DE REIMS

CERTIFIE avoir reçu de Monsieur Gérard BODY
demeurant à 24, rue Principale à JUVIGNY

agissant en qualité de Secrétaire de la Société, une déclaration en date du 23 AVRIL 1991
par laquelle il (~~elle~~) fait connaître

(la constitution d'une société ayant pour
~~(les modifications apportées aux statuts, titre, au~~
~~(siège social d'une société ayant pour~~
~~(la dissolution d'une société ayant pour~~

TITRE : ASSOCIATION DES PNEUMOLOGUES DE CHAMPAGNE ARDENNE

et pour but : Favoriser les contacts entre médecins pneumologues de Champagne Ardenne
et dans l'exercice de leur profession, organiser leur formation continue, contribuer
au développement de la pneumologie et de la lutte contre les maladies respiratoires.

et dont le siège social est situé à 22bis, rue Simon à REIMS

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

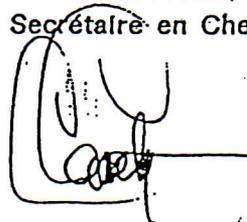
REIMS, le 29 AVRIL 1991

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire en Chef,

déclaration insérée

au J.O. du

26 05 91



Claude CARRETTA